

Mission Enfance et Famille
Service de Protection de l'Enfance

LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL
DU BAS-RHIN

VU les articles L. 225-2 et L. 225-15 du code de l'action sociale et des familles ;

VU le décret n° 98-771 du 1er septembre 1998 relatif à l'agrément des personnes qui souhaitent adopter un pupille de l'Etat ou un enfant étranger, codifié aux articles R. 225-9 à R. 225-11 du Code de l'Action Sociale et des Familles ;

VU l'arrêté du 21 novembre 2016 fixant la composition de la commission d'agrément en vue d'adoption pour une durée de six ans ;

CONSIDERANT qu'il y a lieu de procéder au remplacement de Mme ZEINDLER et de M. DAHMANE en qualité de représentants du service de protection de l'enfance

SUR proposition de Monsieur le Directeur Général des Services du Département ;

ARRETE

Article 1 : La commission d'agrément en vue d'adoption est composée comme suit :

Trois personnes appartenant au service qui remplit les missions d'aide sociale à l'enfance et ayant une compétence dans le domaine de l'adoption et leurs suppléants :

- Madame Sabine FREDERIC, chef du service de protection de l'enfance, titulaire
  1er suppléant : Monsieur François SCHOESER, adjoint au chef du service de protection de l'enfance
  2ème suppléante : Madame Barbara CLIGNY, directrice adjointe de la mission enfance et famille

- Madame Caroline WANNINGER, coordinatrice de l'Equipe Adoption Appui à l'Accompagnement
  Suppléant : Monsieur Hugues OSSWALD, Responsable Equipe Territoriale ASE EMS Nord

- Madame le Docteur Martine SUTTERLIN, adjointe au chef du service de protection maternelle et infantile
  Suppléante : Madame Nathalie BIOT, médecin du service de protection de l'enfance

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU BAS-RHIN
HÔTEL DU DÉPARTEMENT
Place du Quartier Blanc
67964 STRASBOURG cedex 9

TÉL : 03 88 76 67 67
FAX : 03 88 76 67 97
www.bas-rhin.fr

Deux membres du conseil de famille des pupilles de l'Etat du Département et leurs suppléants :

- Au titre de l'association des pupilles de l'Etat et anciens pupilles de l'Etat
  Monsieur Alain MAZEAU, titulaire
  Suppléant : Monsieur Christian DENIS

- Au titre de l'union départementale des associations familiales
  Madame Martine SCHOCH, titulaire
  Suppléante : Madame Dorothée HOEFFEL

Une Personnalité qualifiée dans le domaine de la protection sociale et sanitaire de l'enfance :

- Monsieur Jean-Claude GONON, Président de l'Association Européenne Des Enseignants (A.E.D.E.).

Article 2 : La présidence sera assurée par Mme Sabine FREDERIC et la vice-présidence par M. François SCHOESER

Article 3 : Monsieur le Directeur Général des Services du Département est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au bulletin départemental d'information.

Fait à STRASBOURG le 16 mars 2018
LE PRESIDENT

Frédéric BIERRY

Pour Ampliation
Pour le Président
La Coordinatrice de l'Equipe Adoption
Appui à l'Accompagnement
Par délégation
Caroline WANNINGER

Département du Bas-Rhin
STRASBOURG